

Seul le texte prononcé fait foi.

Claude-Alain Margelisch, CEO, ASB

Créer des conditions-cadres compétitives pour forger l'avenir

Mesdames, Messieurs,

Vous l'avez entendu: nous voulons forger l'avenir – créer les conditions-cadres de demain, rien de moins!

Forger l'avenir? Comment nous y prenons-nous à l'Association suisse des banquiers? Quelle méthode de travail nous permet d'étayer solidement nos positions, puis de faire en sorte qu'elles trouvent une large audience et suscitent l'adhésion? Nos instances rassemblent quelque 500 professionnels issus de toutes les banques en Suisse. Ces dernières sont donc toutes directement impliquées dans notre travail, qu'elles soient grandes ou petites, à vocation nationale ou internationale. Les multiples compétences et perspectives de leurs experts font la richesse de nos comités directeurs orientés business, de nos commissions spécialisées et de nos groupes de travail. Dans chacun d'eux siègent des représentants de tous les groupes de banques. Chaque sujet sur lequel nous travaillons est ainsi examiné sous différents angles et, bien sûr, en tenant compte de la diversité des intérêts. Grâce à cette implication directe de nos membres, grâce aussi à la mise en commun de leur expertise, nous trouvons des solutions pour parler d'une seule voix et relever ensemble les défis de notre branche. Depuis 2015, le Conseil d'administration et le Comité du Conseil d'administration de l'ASB ont pris 259 décisions, dont 233 – soit plus de 90 % – à l'unanimité. Les sujets sur lesquels l'ASB est soudée sont donc, à l'évidence, prédominants.

S'agissant des questions transversales à l'échelon de la branche, nous travaillons aussi en étroite coopération avec d'autres associations sectorielles de l'économie suisse. Dans le cadre de l'étude «Industrie 4.0», par exemple, nous avons collaboré avec Swissmem pour mettre en lumière des solutions de financement de projets numériques au sein des PME. Ce *business know-how*, associé à des arguments objectifs, nous permet de définir au sein de notre association et avec d'autres associations des positions communes en vue de renforcer la place financière suisse et la place économique dans son ensemble. En notre qualité d'association faîtière, nous coordonnons d'importants processus de formation d'opinion. Ainsi, nous contribuons efficacement à la formation de l'opinion politique et créons les conditions requises pour forger l'avenir.

Au cours de l'année écoulée, ce sont clairement les douze priorités définies par le Conseil d'administration qui ont guidé notre action. Vous les trouverez dans votre dossier de presse. Aujourd'hui, comme à l'accoutumée, l'heure est venue de faire le bilan des douze derniers mois. Je

vais commencer par vous présenter trois priorités que nous sommes parvenus à concrétiser ou sur lesquelles nous avons réalisé des progrès significatifs. J'évoquerai ensuite trois sujets qui requièrent encore de notre part beaucoup de travail.

Commençons par les trois succès remportés ces derniers mois.

L'initiative «Monnaie pleine»

Le 10 juin, 75,7 % des électrices et électeurs suisses ont dit «non» à l'initiative «Monnaie pleine». Ce rejet franc et massif reflète à nos yeux leur confiance dans le système économique et monétaire actuel, qui est à la fois stable et performant. Passer à un système de monnaie pleine aurait été une expérimentation à haut risque, sans précédent dans le monde et grevée de lourdes incertitudes. C'est pourquoi l'ASB, dans le cadre d'une vaste alliance réunissant les milieux économiques et politiques, s'est engagée résolument et en termes clairs contre l'initiative. Ensemble, nous avons réussi à mettre en avant les avantages du système monétaire actuel, à savoir sa sécurité et sa fiabilité, et à contribuer au rejet clair de l'initiative «Monnaie pleine».

La LSFIn et la LEFin

Le Parlement a adopté cet été la Loi sur les services financiers (LSFin) et la Loi sur les établissements financiers (LEFin). En matière de protection des investisseurs, la Suisse est ainsi dotée d'un dispositif global, équilibré et moderne, qui complète la législation sur les marchés financiers en vigueur dans notre pays. L'ASB, là encore, a fait office de chef de file dans le cadre d'une vaste alliance d'associations économiques et s'est mobilisée pour promouvoir des conditions-cadres compétitives. Nous avons trouvé des solutions favorables aux PME, qui s'appuient sur la réglementation européenne mais tiennent compte des spécificités suisses. Des voix se sont élevées pour regretter que la protection des investisseurs s'en trouve non pas renforcée, mais affaiblie. C'est faux. Les obligations d'information et les règles de conduite désormais prévues, ainsi que les nouvelles dispositions concernant les organes de médiation, assurent aux clients une protection sans doute meilleure que dans les autres branches. Grâce à la LSFIn et à la LEFin, les opérateurs et les clients bénéficient d'une base juridique moderne et pragmatique, qui laisse des espaces de liberté, préserve la sécurité juridique et crée les conditions requises pour la reconnaissance de l'équivalence par l'UE. Sur ce dernier point, la balle est à présent dans le camp de l'UE.

La mise en œuvre de l'EAR

Notre Président l'a dit clairement dans son allocution: l'échange automatique de renseignements (EAR) avec les 38 pays de la première vague est parfaitement mis en œuvre en Suisse. Permettez-moi de vous apporter quelques précisions à cet égard. Les banques ont préparé leurs systèmes et, pour l'ensemble de l'année 2017, elles ont déjà collecté des données concernant les 38 Etats. Les contrôles requis à cet effet au niveau des clients ont été effectués dans les délais prescrits, de sorte que les données ont été transmises fin juin 2018 à l'Administration fédérale des contributions (AFC). L'année prochaine, une deuxième vague de plus de 40 pays viendra s'ajouter à la première. Les données à communiquer ont été déterminées par l'OCDE et constituent désormais une norme internationale valable pour tous les pays. Il s'agit du prénom et du nom du

contribuable, de son adresse, de son numéro fiscal et de sa date de naissance. S'y ajoutent le numéro de compte et des renseignements sur la banque soumise à déclaration, les avoirs en compte et en dépôt en fin d'année civile, ainsi que les revenus bruts du capital tels que les intérêts et dividendes, y compris les produits bruts issus de cessions de titres. Dans le cas de structures comme les trusts et les sociétés de domicile, d'autres renseignements doivent être communiqués. Conformément aux prescriptions internationales, le premier échange de données entre l'AFC et les autorités fiscales étrangères aura lieu cet automne, au plus tard fin septembre.

Du point de vue des banques, je peux vous dire que la mise en œuvre pratique de l'EAR a été l'un des plus grands projets jamais entrepris. L'application de la nouvelle norme de l'OCDE est en effet très complexe. Il a fallu adapter substantiellement les systèmes informatiques pour être en mesure de collecter et transférer les données. Il a aussi fallu redéfinir les processus de conformité (compliance) et organiser des formations complètes pour les collaborateurs. Nous estimons le coût de l'introduction de l'EAR à plus de 500 millions de francs. Sa mise en œuvre s'est faite dans les délais, et ce, en dépit de sa complexité et de son coût. Quant à l'ASB, elle a accompagné le processus politique: notre proposition de contrôler la protection des données avant le premier transfert vers l'étranger a ainsi été retenue par le Parlement, qui y a donné une suite concrète. En outre, nous avons activement soutenu nos banques en mettant à leur disposition des informations ainsi que des plateformes d'échange pour les aspects techniques de la mise en œuvre.

J'en viens à présent aux perspectives. J'aborderai dans ce cadre trois thématiques appelées à jouer un rôle particulièrement important à l'avenir.

Sustainability - La finance durable

S'agissant de l'univers des produits, la place financière doit et devra démontrer sa capacité d'adaptation. On a observé ces dernières années une nette prise de conscience sociale et politique quant aux conséquences des décisions de placement. L'accord de Paris sur le climat oblige la communauté internationale à rendre les flux financiers compatibles avec les enjeux climatiques. En Suisse, le développement durable fait partie intégrante de la stratégie pour la place financière élaborée par le Conseil fédéral. Par ailleurs, en collaboration avec les autorités et des ONG, le secteur bancaire a fait des «Propositions pour une feuille de route vers un système financier durable en Suisse». Et à l'heure actuelle, un «agenda en faveur du développement durable dans le domaine financier» est en cours d'élaboration sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SIF). Vous le voyez: la finance durable n'est de loin plus une préoccupation mineure réservée à quelques domaines d'activité des banques, elle s'inscrit aujourd'hui au cœur de leur métier. Des études de marché récentes révèlent une croissance impressionnante des investissements durables en Suisse – +82 % en 2017. Les caisses de pension, en particulier, sont demandeuses de placements dont l'analyse financière intègre les critères environnementaux ainsi que les aspects sociaux et de gouvernance. D'ores et déjà, les investissements durables représentent environ 8,7 % de l'ensemble du marché suisse des fonds – et la tendance est fortement haussière. Ces chiffres montrent sans ambiguïté que les acteurs du marché exploitent les marges de manœuvre dont ils disposent et adaptent leurs portefeuilles aux besoins des clients. Pour être compétitives, les conditions-cadres doivent intégrer le développement durable. Ce der-

nier est dès lors clairement une priorité pour l'ASB.

La fiscalité

Il est très important pour la place suisse que le Projet fiscal 17 soit adopté dès cette session d'automne. Cette réforme est essentielle pour la compétitivité et la sécurité juridique de notre économie. Nous tenons aussi à ce qu'une fois le Projet fiscal 17 adopté, la suppression des droits de timbre et la réforme de l'impôt anticipé soient mises rapidement à l'ordre du jour. La suppression des droits de timbre nous permettrait en effet de remédier à un lourd handicap concurrentiel en matière de gestion de fortune. A l'heure actuelle, les fonds de placement sont émis pour la plupart à l'étranger plutôt qu'en Suisse, le négoce d'obligations à échéances courtes est non rentable et les clients des gérants de fortune suisses se voient facturer des commissions plus élevées que sur les places concurrentes. Quant à l'impôt anticipé, il empêche l'implantation en Suisse de certaines activités financières solides et lucratives. Un tel régime fiscal n'existe sur aucune des places financières concurrentes de la nôtre. Nous devons par conséquent nous défaire de ce handicap concurrentiel. La suppression des droits de timbre et la réforme de l'impôt anticipé sont indispensables pour accroître la production et l'émission de produits de placement en Suisse. Les prétendues pertes fiscales liées à ces mesures seraient plus que compensées par l'attrait renouvelé des conditions-cadres et l'impulsion généralisée donnée à la branche: nous tablons sur une contribution annuelle de plusieurs milliards de francs aux recettes fiscales. La place suisse s'en trouverait globalement renforcée.

La cybersécurité

Herbert J. Scheidt a évoqué tout à l'heure les opportunités liées à la numérisation, mais aussi les espaces de liberté nécessaires pour en tirer profit. Cela ne doit pas nous faire oublier qu'à l'ère numérique, il est plus difficile et plus complexe que jamais de préserver la sécurité. Les cyber-risques explosent, de sorte que les milieux économiques et les autorités doivent impérativement unir leurs efforts pour s'en protéger. Plus aucune entreprise n'est capable aujourd'hui de le faire seule. C'est la raison pour laquelle un groupe d'experts de l'ASB a élaboré un document stratégique sur la cybersécurité pour la place financière suisse. Celui-ci préconise des mesures en matière de gestion des crises, de sensibilisation des utilisateurs, de formation et de coopération intrasectorielle. Il a été adopté en août 2018.

Priorité doit être donnée à présent aux deux premiers aspects, la gestion des crises et la sensibilisation des utilisateurs. Nous allons concrétiser ces mesures en coopération avec la Confédération, qui les a intégrées dans sa Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyber-risques (SNPC). Nous soutenons la SNPC et contribuerons activement à sa mise en œuvre. Nous saluons en particulier les travaux en cours visant à créer un Swiss Cyber Competence Center (CCC) et sommes une force de proposition active auprès des services fédéraux compétents.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, nous avons beaucoup œuvré au cours des douze derniers mois afin de renforcer l'attrait de notre place financière. Pour continuer à être une place financière de premier plan, il faut offrir aux plus de 250 banques que compte notre pays un terrain stable et compétitif. Et il faut accorder à tous les acteurs de la place financière les espaces de

liberté dont ils ont besoin pour donner le meilleur d'eux-mêmes et, en fin de compte, en sortir gagnant. Créer de telles conditions-cadres, c'est précisément la tâche de l'ASB.

Je répondrai volontiers à vos questions et cède à présent la parole à Monsieur Steiner.

Je vous remercie de votre attention.